



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1997/95/Add.1  
11 février 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-troisième session  
Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire

DROITS DE L'ENFANT

Rapport du Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de la vente  
d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie  
impliquant des enfants, Mme Ofelia Calcetas-Santos

Additif

Visite du Rapporteur spécial en République tchèque

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction . . . . .	1 - 2	3
I. OBSERVATIONS GENERALES . . . . .	3 - 22	3
A. Bref récapitulatif . . . . .	3 - 6	3
B. Quelques questions préoccupantes . . . . .	7 - 13	4
C. Lois, politiques et pratiques . . . . .	14 - 22	5
II. VENTE D'ENFANTS . . . . .	23 - 38	6
A. Vente à des fins d'adoption commerciale . . . . .	23 - 28	6
B. Trafic d'organes . . . . .	29	7
C. Traite internationale et interne d'enfants . . . . .	30 - 38	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. PROSTITUTION DES ENFANTS . . . . .	39 - 82	8
A. Dépistage de la prostitution des enfants . .	42 - 59	9
B. Exploitation sexuelle des enfants : prévention et protection . . . . .	60 - 76	13
C. Répression de l'exploitation sexuelle des enfants . . . . .	77 - 82	17
IV. PORNOGRAPHIE IMPLIQUANT DES ENFANTS . . . . .	83 - 88	18
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	89 - 92	19
A. Conclusions . . . . .	89 - 91	19
B. Recommandations . . . . .	92	20
Annexe : Liste des personnes qu'a rencontrées le Rapporteur spécial .		22

## Introduction

1. Le Rapporteur spécial chargé d'étudier la question de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants, Mme Ofelia Calcetas-Santos, s'est rendu en République tchèque du 20 au 25 mai 1996 à l'invitation du gouvernement. Le Rapporteur spécial a visité Prague, Plzeň, Brno, Ústí nad Labem et Teplice. Au cours de sa visite, elle a consulté des organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des personnes intéressées par les questions relevant de son mandat. Elle a également eu l'occasion de se rendre sur le terrain pour y inspecter certains projets visant à aider les enfants en difficulté.

2. Le Rapporteur spécial remercie chaleureusement les représentants du Gouvernement tchèque et les personnes qu'elle a eu le privilège de rencontrer au cours de sa visite du dialogue ouvert et fructueux qu'elle a pu avoir avec eux. Elle espère que les recommandations énoncées à la fin du présent rapport inciteront à prendre des mesures efficaces pour traiter les questions dont relève son mandat ainsi que défendre et protéger les droits de l'enfant.

### I. OBSERVATIONS GENERALES

#### A. Bref récapitulatif

3. La République tchèque a été instituée le 1er janvier 1993 par suite de la partition de la Tchécoslovaquie en deux Etats distincts. Elle se situe en Europe centrale et couvre une superficie de 78 864 km<sup>2</sup>. Le territoire de l'Etat comprend deux régions principales (la Bohême et la Moravie), qui se subdivisent en sept sous-régions (Bohême occidentale, Bohême septentrionale, Bohême centrale, Bohême méridionale, Bohême orientale, Moravie septentrionale et Moravie méridionale), 89 districts et 6 196 municipalités. Le territoire de la ville de Prague est une unité administrative indépendante. En 1993, le nombre d'habitants était estimé à 10,5 millions, dont 81,2 % de Tchèques, 13,2 % de Moraves, 3,1 % de Slovaques, le reste de la population étant constitué de Polonais, d'Allemands, de Silésiens, de Roms et de Hongrois.

4. D'après des statistiques datant de décembre 1994, 1 948 024 habitants avaient alors moins de 14 ans.

5. Après la seconde guerre mondiale, le pays a vécu pendant 40 ans sous la férule d'un régime communiste. La plupart des personnes qu'a rencontrées le Rapporteur spécial, qu'elles appartiennent ou non au gouvernement, se sont félicitées que la "Révolution de velours" ait mis fin à l'ère communiste. La République tchèque est donc considérée comme un pays en transition des points de vue politique et socio-économique. Dans divers domaines, cette transition a sur les enfants des incidences qui ne sont pas toujours positives.

6. La République tchèque possède l'une des économies industrialisées les plus développées parmi les démocraties naissantes d'Europe centrale et orientale. Elle dispose aussi d'une population instruite et d'une infrastructure bien développée. Mais elle partage avec ses voisins d'Europe centrale et orientale certains problèmes, dus par exemple au remplacement d'une économie rigide planifiée par une économie de marché,

à l'accroissement du chômage et à un ajustement social important. En outre, ces transformations économiques et politiques perturbent à des degrés divers les systèmes de soins de santé, d'éducation et d'aide sociale, fragilisant encore la situation des enfants qui se retrouvent ainsi en plus grand nombre à la rue.

## B. Quelques questions préoccupantes

### Dépendance à l'égard du jeu

7. De source gouvernementale comme non gouvernementale, de graves préoccupations ont été exprimées devant la montée de la passion du jeu chez les enfants, provoquée par l'ouverture de casinos et l'importation et la prolifération des machines à sous. Le besoin d'argent créé par le démon du jeu est l'une des nouvelles causes de prostitution des enfants, en particulier des garçons.

### Criminalité infantile

8. La criminalité infantile, qui a augmenté ces cinq dernières années (de 12 % en 1989 à 20 % en 1995), est une autre source de préoccupation. On a noté un accroissement de la brutalité et de la criminalité des bandes de jeunes.

### Toxicomanie

9. La liberté de fraîche date dont jouissent les jeunes les incite à abuser des drogues, phénomène également inquiétant car il peut mener à la prostitution ou à l'implication dans la pornographie.

### Ouverture des frontières

10. La perméabilité de la frontière avec la Slovaquie fait que de plus en plus d'individus, notamment des enfants (des garçons surtout), venant de Bulgarie et de Roumanie entrent en République tchèque où ils éprouvent ensuite de grandes difficultés à survivre et à trouver des sources de revenu légitimes.

### Economie libérale

11. Ayant vécu plusieurs décennies sous un régime communiste, les parents attirés par les modes de vie occidentaux se livrent de plus en plus à des activités commerciales afin d'améliorer leur niveau de vie. De ce fait, ils sont moins en mesure de superviser leurs enfants et de s'en occuper.

### Transformations radicales du système d'éducation

12. Certaines personnes regrettent l'effondrement du système d'éducation antérieur, qui se chargeait d'organiser des activités pour les enfants après l'école. Le fait que les enfants disposent de plus de temps libre sans aucune supervision scolaire ou parentale les rend vulnérables à des influences douteuses.

### Liberté sexuelle

13. La liberté sexuelle est considérée comme l'un des nouveaux attraits que l'économie de marché peut offrir en regard du puritanisme de l'ère communiste. Ainsi, filles et garçons se livrent plus facilement à la prostitution et/ou à la pornographie, la plupart du temps sans même réellement savoir à quoi ils s'exposent.

### C. Lois, politiques et pratiques

14. La République tchèque a ratifié presque tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant.

### La Constitution

15. La Constitution de la République tchèque a été adoptée le 16 décembre 1992 et promulguée en tant que loi No 1/1993. Son article 3 dispose : "La Charte des droits fondamentaux et des libertés fondamentales fait partie de l'ordre constitutionnel de la République tchèque." L'article 10 stipule que "Les traités internationaux qui ont été ratifiés et promulgués, relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, liant la République tchèque, ont effet immédiat et primauté sur les lois".

16. Signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant, la République tchèque est consciente de l'obligation qui lui incombe de mener des campagnes de sensibilisation pour en assurer le respect. Conformément à l'article 10 de la Constitution susmentionné, la Convention relative aux droits de l'enfant est appliquée dans le cadre de l'ordre juridique interne de la République.

17. Ainsi que le déclare l'article 3 de la Constitution, la Charte des droits fondamentaux et des libertés fondamentales fait partie du droit constitutionnel. En son article 32, la Charte stipule : "La fonction parentale et la famille sont placées sous la protection de la loi. La protection spéciale des enfants et des adolescents est garantie."

### La loi sur la famille

18. Le pilier des droits de l'enfant est la loi sur la famille (No 94/1963). En vertu de cette loi, un enfant s'entend de toute personne mineure, c'est-à-dire d'une personne de sa naissance à sa majorité. Le statut juridique de l'enfant est ensuite défini en fonction de son âge. Les termes "jeune", "adolescent" ou "juvénile" sont également utilisés dans la terminologie juridique.

19. Dans une résolution datée de janvier 1995, le gouvernement a demandé aux autorités compétentes d'établir et de présenter des projets d'amendement à la loi sur la famille et aux principes sociaux et juridiques relatifs à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Cette révision était toujours en cours au moment de la visite du Rapporteur spécial.

20. Hormis la loi sur la famille, d'autres lois traitent directement ou indirectement des droits des enfants. A cet égard, l'article 11 du Code pénal stipule qu'une personne devient pleinement responsable de ses actes à l'âge de 18 ans. Les personnes qui ont moins de 15 ans au moment où elles commettent un crime ne sont pas responsables de leurs actes.

21. Bien que la prostitution ne soit pas un crime en République tchèque, chaque région ou municipalité peut décider, au moyen d'"avis", de sa propre politique en matière de prostitution en déterminant les endroits où elle peut se pratiquer. Toute personne se livrant à la prostitution hors des limites autorisées peut être frappée d'une amende.

22. L'un des aspects les plus importants et les plus problématiques du droit tchèque est que la prostitution infantile s'entend toujours de la prostitution des enfants de moins de 15 ans. A l'âge de 15 ans, l'enfant reçoit une carte d'identité et sa capacité juridique est reconnue dans de nombreux domaines, notamment celui du consentement sexuel. En conséquence, une personne âgée de 15 à 18 ans qui se prostitue n'est pas considérée en vertu de la loi comme un enfant prostitué. Par ailleurs, un enfant âgé de plus de 15 ans peut aussi être considéré comme coupable au pénal.

## II. VENTE D'ENFANTS

### A. Vente à des fins d'adoption commerciale

23. Les agents de police, les travailleurs sociaux et les représentants d'organisations non gouvernementales avec lesquels le Rapporteur spécial s'est entretenu à Prague, Teplice et Ústí nad Labem ont clairement indiqué qu'il ne leur était jamais arrivé de tomber sur des affaires de vente de nourrissons. La police d'Ústí a déclaré qu'en 30 ans, aucune affaire de ce genre n'avait jamais été portée à son attention.

#### 1. Adoptions locales

##### a) Prévention et protection

24. Les enfants abandonnés bénéficient de la protection de la loi. Toute femme enceinte a le droit d'être soignée et d'accoucher dans l'anonymat si elle le désire. Une mère abandonnant son enfant aux fins d'adoption ne peut en aucun cas être payée pour le faire. Chaque fois qu'une femme donne naissance à un enfant, elle reçoit une allocation de 5 100 couronnes, qu'elle décide de garder le bébé ou de l'abandonner aux fins d'adoption. Toutes les femmes enceintes sont enregistrées par les autorités sanitaires; si une femme désire faire adopter son enfant, elle est immédiatement dirigée vers les services sociaux compétents et peut changer d'avis jusqu'au moment de l'accouchement.

25. Une autre mesure permettant d'empêcher la vente de l'enfant consiste à l'enregistrer automatiquement, d'abord au moment de la naissance, puis au bureau d'enregistrement central qui délivre les certificats de naissance où figure entre autres le nom de la mère (ce certificat sert de carte d'identité à l'enfant jusqu'à ce qu'il soit remplacé lorsqu'il atteint l'âge de 15 ans).

b) Quelques problèmes constatés

26. L'un des problèmes constatés concerne les enfants étrangers abandonnés ou devenus orphelins qui, ne se voyant accorder que le statut de résident permanent et non la citoyenneté, souffrent de discrimination au regard de l'adoption. Par ailleurs, il est rare, pour des raisons culturelles, que l'on veuille adopter des enfants tsiganes.

27. En Bohême septentrionale, on se heurte au problème des prostituées qui préfèrent abandonner leurs bébés plutôt que d'entreprendre des démarches pour les faire adopter ou les envoyer dans des orphelinats.

2. Adoptions à l'étranger

28. Les autorités tchèques à tous les niveaux ont déclaré que la vente d'enfants aux fins d'adoption à l'étranger est inexistante du fait de contrôles très stricts.

B. Trafic d'organes

29. Rien de concret n'a été signalé sur cette question particulière au Rapporteur spécial au cours de sa visite, en dehors de simples allégations concernant diverses affaires de disparition d'enfants.

C. Traite internationale et interne d'enfants

30. Certaines ONG ont signalé le cas de jeunes filles et jeunes femmes désireuses de travailler en Allemagne qui acceptent très souvent des offres d'emplois douteuses et, la plupart du temps, tombent malheureusement victimes d'exploitation sexuelle. Les ONG notent que la plupart des filles qui vont en Allemagne de cette manière n'ont aucune idée de ce qui risque de leur arriver. Aller en Allemagne ne pose guère de difficultés et les filles de 15 à 18 ans voyagent souvent sans passeport car il est rare que les douaniers vérifient l'identité des passagers des cars. En outre, les filles qui ont atteint l'âge de 15 ans peuvent voyager sans être accompagnées d'un adulte.

31. Il arrive aussi assez fréquemment qu'un étranger accompagné d'un enfant quitte la République tchèque en déclarant en être le père.

32. Le trafic transfrontalier a lieu dans des régions comme la Bohême septentrionale, située au nord-est de la République tchèque et limitrophe de l'Allemagne. Les agents de police d'Ústí nad Labem (Bohême septentrionale) ont déclaré qu'il existait à travers la frontière une traite importante de prostitués, dont des enfants âgés de 15 à 18 ans, mais que les enfants de moins de 15 ans n'étaient pas impliqués.

33. Bien que toutes les prostituées soient munies de cartes d'identité et contrôlées régulièrement, il arrive que l'on fasse sortir des enfants du pays grâce à des documents falsifiés. On cite l'exemple d'une fille de 14 ans qui avait en sa possession des pièces d'identité appartenant à une autre personne et qui a été emmenée hors du pays par un Australien. Elle a pu revenir et ce n'est qu'alors que des poursuites ont été engagées contre l'individu qui l'avait fait sortir du pays. On a également signalé au Rapporteur spécial le

cas d'une jeune fille qui s'était enfuie d'un foyer d'enfants et avait quitté le pays. Elle s'est fait prendre alors qu'elle rentrait en République tchèque avec un faux passeport.

#### 1. Mesures de prévention

34. Des mécanismes de coopération sont déjà en place entre les autorités tchèques et les autorités allemandes, en collaboration avec les ONG. Aux fins de prévention, un service de consultation a été mis en place à l'intention des filles qui désirent se rendre en Allemagne. Ce service leur donne des informations sur les conditions de travail en Allemagne et des conseils sur les services, familles et centres à qui s'adresser si elles ont besoin d'aide.

35. On a projeté au Rapporteur spécial un film vidéo sur les garçons impliqués dans la prostitution et/ou la pornographie. Ce documentaire, intitulé "Corps sans âme", traite du trafic de garçons étrangers vers la République tchèque, principalement à destination de Prague, ainsi que de garçons tchèques vers les pays d'Europe occidentale, principalement l'Allemagne et les Pays-Bas. Ces garçons traversent clandestinement la frontière sous les sièges de camions.

#### 2. Répression

36. La vente, la traite et l'enlèvement d'enfants tombent sous le coup de l'article 216 du Code pénal. D'après les autorités tchèques, il y a eu, en 1994, 54 enlèvements et fugues d'enfants.

37. Le Ministère de la justice a déclaré qu'il n'y avait pas eu une seule affaire de traite en 1995. Bien qu'il ait été indiqué qu'un individu a été condamné en 1994 pour traite d'enfants, il n'y a aucune raison de croire que la vente ou la traite d'enfants fasse partie des crimes cachés ou latents.

38. En tant que membre du Conseil de l'Europe, la République tchèque a passé des accords d'extradition avec toute l'Europe. Elle procède actuellement à la négociation d'un traité d'extradition avec les Etats-Unis d'Amérique.

### III. PROSTITUTION DES ENFANTS

39. Il convient de rappeler que depuis la "Révolution de velours", il n'y a plus de politique précise concernant la prostitution des adultes. Les autorités tchèques commencent cependant à établir des restrictions, par exemple sur les endroits où elle est autorisée. L'un des problèmes qui se posent est que chaque municipalité suit sa propre politique en la matière.

40. Typiquement, la prostitution s'exerce dans les rues, les boîtes de nuit, les maisons closes et les bars. Les prostituées les plus exposées sont celles qui font le trottoir, tandis que les hétaires de haut vol courent le moins de risques.

41. Le Rapporteur spécial a eu l'occasion, au cours de sa visite à Teplice, de passer par la nationale E55. Cette route, qui relie Teplice à la frontière allemande, était bordée de prostituées offrant leurs services. On a dit au Rapporteur spécial que la situation était bien pire auparavant.



Les prostituées y sont moins visibles actuellement parce que les maisons closes se sont multipliées le long de la route.

A. Dépistage de la prostitution des enfants

1. Secteurs où s'exerce la prostitution des enfants

42. En établissant son rapport, le Rapporteur spécial s'est de nouveau heurté au principal problème qui se pose lorsque l'on aborde la prostitution en général et celle des enfants en particulier, à savoir l'absence de données et de statistiques fiables. En outre, comme cela a été indiqué plus haut, le droit tchèque fait problème en ce qui concerne la définition de l'enfant. Au regard du consentement sexuel et des relations sexuelles, un enfant s'entend d'une personne de moins de 15 ans. Par conséquent, les personnes de 15 à 18 ans sont considérées comme mineures, mais ne sont plus des enfants. Cette législation n'est donc pas conforme aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et prive de protection juridique les mineurs de 15 à 18 ans.

43. Ces dernières années, d'après les autorités tchèques, le nombre d'enfants impliqués dans la prostitution et la pornographie, filles et garçons confondus, est monté en flèche. Cette situation, avec son cortège de conséquences désastreuses (absentéisme et décrochages scolaires, petite délinquance, rupture des liens avec la famille et grossesses prématurées) crée des problèmes d'ordre sanitaire et social. La prostitution est devenue un moyen acceptable de gagner sa vie. Elle touche des enfants qui viennent de familles dont le niveau social est inférieur à la norme, appartenant pour la plupart à des minorités ethniques. En 1994, 214 personnes ont été poursuivies pour proxénétisme. L'article 204 du Code pénal définit le proxénétisme, tandis que l'article 242 définit les violences sexuelles et interdit d'en faire subir aux enfants.

44. Il est intéressant de noter que le Ministère du travail et des affaires sociales a prétendu que la question de la prostitution des enfants ne revêtait qu'un caractère marginal. Sont généralement impliqués dans ce type d'affaires des enfants âgés d'au moins 14 ans déjà développés sur le plan physique. Le Ministère a affirmé ne pas posséder de statistiques à ce sujet, mais a invité le Rapporteur spécial à s'adresser au Ministère de la justice qui était censé en détenir sur les affaires enregistrées. Les travailleurs sociaux de Teplice ont toutefois remis au Rapporteur spécial des statistiques détaillées qu'ils ont affirmé s'être procurées auprès du Ministère du travail et des affaires sociales.

a) Bohême septentrionale

45. De source gouvernementale comme non gouvernementale, la prostitution des enfants ne s'accroît pas au même rythme dans les diverses régions tchèques. Celles qui posent le plus de problèmes sont la région de Prague et la Bohême septentrionale (près de la frontière allemande). La Bohême septentrionale comprend 10 circonscriptions peuplées au total d'un million d'habitants. Les localités qui y posent le plus de problèmes sont Teplice, Liberec et Ústí nad Labem. Selon une source gouvernementale, si la prostitution des enfants n'est pas encore considérée comme un problème grave à Prague,

il n'en va pas de même dans les zones frontalières, surtout parmi les populations tsiganes. Le Rapporteur spécial a été informé que les Tsiganes tchèques avaient été presque exterminés par Hitler, si bien qu'ils possèdent actuellement différentes nationalités et ne sont pas réellement intégrés dans la communauté. Les familles tsiganes dépendent pour la plupart de l'aide sociale et ne s'intéressent généralement pas à l'éducation. Les ONG ont confirmé au Rapporteur spécial que la prostitution des enfants n'avait pas encore atteint un seuil préoccupant. L'association "Volupté sans risque", ONG dirigée par un sociologue qui protège et éduque les prostituées, l'a informée qu'au cours de l'année écoulée, elle avait eu connaissance de trois cas de prostitution de filles de moins de 18 ans. Dans le secteur de la nationale E55, les ONG ont noté que les souteneurs s'abstenaient d'utiliser des enfants par crainte des contrôles de police; elles ont cependant rencontré des jeunes filles munies de faux papiers.

46. A Ústí nad Labem, les prostituées racolent le long de la nationale E55 qui mène en Allemagne. Il y a eu une affaire impliquant trois filles de moins de 15 ans (elles avaient 2, 12 et 14 ans). La mère de deux de ces filles les avait emmenées sur la route pour les obliger à se prostituer. L'argent ainsi gagné lui servait à acheter de l'héroïne. Elle se droguait en présence des mineures. Elle a été détenue et poursuivie, et les enfants ont été placés dans des foyers. Les travailleurs sociaux de la région ont déclaré qu'après 1989, il y a eu un boom de la prostitution dans la ville de Dubi, qui s'est ensuite étendu à Teplice et d'autres localités. En 1995, 465 prostituées étaient enregistrées, dont 165 âgées de 15 à 18 ans. La prostitution juvénile est un problème parce qu'elle se cache dans les maisons closes, les hôtels de passe ou les bars érotiques, en particulier à Dubi. Les souteneurs sont pour la plupart originaires de la communauté tzigane ou viennent de l'ex-Yougoslavie. Le plus jeune enfant prostitué que l'on ait découvert était une fille de 11 ans.

47. Le principal problème que posent les communautés tsiganes est leur manque de coopération. On ne rencontre pratiquement aucun cas d'enfants obligés à se prostituer par des étrangers. Lorsque des enfants ou des mineurs sont impliqués, les parents sont inculpés et les enfants placés dans des institutions et surveillés. En général, les filles souffrent déjà de toxicomanie. Un autre sujet de préoccupation croissant est l'absentéisme scolaire causé par les marchands du secteur, pour la plupart vietnamiens, qui engagent à présent des enfants pour s'occuper de leurs étalages. L'Etat fait preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne les enfants de moins de 15 ans et les services d'aide sociale prennent immédiatement en charge tout enfant de ce groupe d'âge (généralement dans les 24 heures). Cependant, les enfants des rues âgés de 15 à 18 ans commencent à créer des difficultés. Ce sont souvent des fugueurs qui ont perdu leurs droits à prestations sociales, dont seuls les enfants scolarisés ou incapables d'obtenir un emploi peuvent se prévaloir.

48. Voici quelques statistiques pertinentes pour l'année 1995 : 36 enfants de moins de 15 ans sont en attente d'adoption; 23 enfants de moins de 15 ans ont été confiés à des parents; 74 enfants ont été placés dans des institutions (dont 54 de moins de 15 ans); 14 enfants ont été placés dans des familles nourricières; 238 cas d'absentéisme scolaire ont été relevés; 23 cas de

sérvices ou mauvais traitements ont été signalés; 4 cas de sérvices sexuels sur la personne d'enfants de moins de 15 ans ont été relevés.

b) Bohême occidentale

49. Le Rapporteur spécial a été informé que dans la région de Bohême occidentale, la prostitution des enfants n'est pas encore un problème grave. Elle touche principalement des enfants de familles tziganes et des filles qui se sont enfuies de foyers pour enfants. Les enfants tziganes sont souvent contraints par leurs parents de gagner leur vie. Il est très difficile pour la police d'enquêter parce qu'ils vivent souvent en bandes. Une fille tzigane a été assassinée; l'auteur du crime, un ressortissant allemand, a été capturé et prononcé aliéné mental. Les parents de la fille l'avait obligée à sortir avec lui. Il a été déclaré que la plupart des clients étaient des Allemands.

50. La prostitution des enfants est clandestine. La police d'Etat coordonne son activité avec celle des polices municipales mais il leur est généralement très difficile d'obtenir des informations sur l'implication d'enfants de moins de 15 ans sans dénonciation. Même alors, il est très difficile en général de prouver les faits.

51. Une ONG a signalé au Rapporteur spécial le cas d'une fille de 14 ans qui avait été emmenée de son plein gré dans une maison close d'Allemagne, puis ramenée en République tchèque sur les instances de sa famille. Elle suit actuellement un traitement psychiatrique et a déclaré s'être prostituée par réaction contre la désunion de sa famille.

c) Praque

52. La plupart des filles impliquées dans la prostitution ont entre 15 et 18 ans, encore que l'on ait vu apparaître des filles de moins de 15 ans en 1993. La plupart de ces filles se sont enfuies de centres de détention. Dans la plupart des cas, elles se prostituent pour gagner de l'argent ou pour trouver à se loger (en général chez leur souteneur). On conduit actuellement dans tout le pays, à Prague et dans les autres grandes villes, des campagnes très actives, si bien que les filles de moins de 15 ans disparaissent vite de la scène.

53. Depuis 1990, on constate un essor prodigieux des boutiques érotiques, salons de massage et clubs où la prostitution fleurit également. Il est illégal pour les enfants de moins de 15 ans de travailler dans de tels endroits. L'emploi d'enfants de 15 à 18 ans n'est pas formellement interdit mais peut tomber sous le coup d'une disposition du Code pénal qui incrimine les activités mettant en danger le développement moral des jeunes. Les filles de moins de 15 ans prises en train de travailler dans de tels endroits sont ramenées dans leur famille ou dans des centres pour enfants et les responsables de l'implication de ces enfants dans la prostitution sont poursuivis. Les filles indociles ou qui ont perdu leurs attraits sont vendues aux propriétaires de maisons closes de la nationale E55. (A Prague, les prostituées sont plus chères que celles de la nationale E55, principalement parce que les installations dans lesquelles elles opèrent sont meilleures.) Les agents de police ont noté qu'il se dégagait une préférence marquée pour des filles de plus en plus jeunes, d'où une augmentation de leurs tarifs.

## 2. Prostitution des garçons

54. De nombreuses ONG travaillant dans les rues ont signalé que des centaines de garçons se prostituent à Prague. La plupart ne sont pas homosexuels. Ce sont en majorité des garçons de 14 à 20 ans qui se sont enfuis de chez eux et sont venus de leur village à Prague dans la perspective de gagner de l'argent facilement. Ils n'ont pas vraiment été poussés à la prostitution par la pauvreté. Le Rapporteur spécial a assisté à la projection d'un documentaire vidéo intitulé "Angels but no angels" où il est démontré que la prostitution des garçons à Prague est bien établie. Ce documentaire, mis en scène par Wictor Grodeski, également auteur du scénario, et produit par Miro Vostiar, décrivait la situation de 10 garçons prostitués de Prague, âgé de 14 à 19 ans. La majorité d'entre eux avaient 16 ans. Certains étaient homosexuels, mais ils étaient pour la plupart hétérosexuels. La plupart venaient de familles dysfonctionnelles; il s'agissait soit de fugueurs, soit de garçons qui avaient été rejetés par leurs parents. Ils venaient de Moravie et de Slovaquie; peu d'entre eux étaient originaires de Prague. La plupart travaillaient à la gare de chemin de fer de Prague, où les clients étaient principalement d'origine locale, mais il y avait aussi des clients allemands, britanniques, bulgares et américains. On dit que les étrangers préfèrent aller dans les boîtes de nuit et les bars, où les tarifs des garçons prostitués sont plus élevés. Les garçons interrogés ont déclaré pour la plupart ne jamais accepter moins de 1 000 couronnes d'un client étranger. Parmi ces derniers, on trouve des médecins, des hommes d'affaires et des hommes politiques. Quant aux clients tchèques, ils peuvent rarement payer le même montant que les étrangers. C'est pourquoi ils vont à la gare plutôt que dans les clubs où les prix sont plus élevés. Ce document identifiait quatre clubs de Prague connus pour être fréquentés par des garçons prostitués. Plus le garçon est jeune, plus son tarif est élevé. Les garçons de 14 ans peuvent exiger 2 000 à 3 000 couronnes. Il existe des publications donnant des informations sur les endroits où l'on peut trouver ces garçons à Prague.

55. Tous les garçons interrogés ont dit qu'ils avaient peur de la maladie et de la solitude. Certains avaient peur du VIH/SIDA. Ils ont déclaré que les clients tchèques acceptaient toujours d'utiliser des préservatifs mais que les clients étrangers refusaient parfois, quitte à payer davantage. Un petit nombre de ces garçons ont dit qu'ils n'avaient pas peur du VIH/SIDA, mais beaucoup d'entre eux avaient au moins un ami qui en était mort, dont l'un à 14 ans seulement. La préoccupation croissante que suscite la dépendance à l'égard du jeu semble tout à fait justifiée car ce documentaire établissait également que la plupart de ces garçons avaient besoin d'argent non pas tant pour survivre que pour assouvir leur passion du jeu.

56. L'augmentation de la prostitution des garçons, tout particulièrement à Prague, a également été signalée par les employés d'une ligne téléphonique ouverte 24 heures sur 24 à leur intention. Les autorités tchèques ont informé le Rapporteur spécial que sous le régime communiste, l'homosexualité était interdite et toute activité homosexuelle dans les endroits publics ou avec des personnes de moins de 18 ans passible de poursuites. La loi en cause avait cependant été abolie en 1990, ce qui avait provoqué une augmentation de la prostitution masculine. En Bohême septentrionale, toutefois, la police a déclaré que la prostitution des garçons était exceptionnelle et qu'ils y étaient quelquefois contraints par leurs parents (des Tsiganes). On n'a enregistré qu'un seul cas impliquant un garçon de moins de 15 ans.

La prostitution homosexuelle était très rare et l'on ne connaissait qu'un seul cas de travesti exerçant la prostitution.

57. En ce qui concerne la toxicomanie, les assistants sociaux qui s'occupent de jeunes ont noté que le lien entre toxicomanie et prostitution n'est pas bien établi ni évident. Il semble que les toxicomanes préfèrent voler de l'argent ou fabriquer leurs propres stupéfiants plutôt que de se livrer à la prostitution. En outre, les souteneurs n'acceptent pas les prostituées toxicomanes parce qu'elles leur coûteraient plus cher.

### 3. Tourisme sexuel impliquant des enfants

58. L'augmentation du tourisme sexuel impliquant des enfants a été mentionnée dans les sections traitant de la prostitution des enfants et plus particulièrement de la prostitution des garçons.

59. De source gouvernementale comme non gouvernementale, le tourisme sexuel est un phénomène de plus en plus fréquent. Les enfants figurent parmi les principales victimes. Les clients, qui viennent principalement d'Allemagne, sont attirés par des filles "fraîches". De plus, le taux de change de la devise tchèque encourage les étrangers à venir profiter d'une prostitution bon marché. On signale aussi que de plus en plus de pédophiles viennent en République tchèque.

#### B. Exploitation sexuelle des enfants : prévention et protection

##### 1. Initiatives publiques et privées

60. Une ONG a établi le 1er septembre 1994 un "numéro vert" sur le modèle de la "Child line" britannique. Il est exclusivement réservé aux enfants et vise essentiellement à leur donner la possibilité de s'exprimer. Les appels téléphoniques sont gratuits (grâce à des arrangements passés avec la compagnie de téléphone) et la ligne reçoit en moyenne 20 000 appels par mois. La plupart des enfants qui appellent ont entre 14 et 16 ans. Les sujets évoqués sont généralement l'amour, l'école et la famille, mais 20 % des auteurs de ces appels se plaignent de problèmes plus graves : sévices physiques et sexuels, drogue ou brutalités de la part de leurs camarades. On transmet ces appels à une cellule de crise composée de deux psychiatres, deux psychologues et de travailleurs sociaux. Cette cellule recueille également parfois sur bande-vidéo le témoignage d'enfants qui affirment avoir été maltraités. Ces témoignages peuvent être recevables en justice à la discrétion du juge. La raison pour laquelle on procède ainsi est que la police et les professionnels en cause ne traitent pas toujours les enfants avec suffisamment de délicatesse.

61. Le fait que l'Etat n'offre pas de mécanismes suffisants pour s'occuper des enfants maltraités est un sujet de préoccupation. La maltraitance des enfants est généralement considérée comme une affaire de famille et, par ailleurs, il est impossible d'intervenir sans mandat. En l'absence de mécanismes de réaction adaptés, l'objectif n'est donc pas de criminaliser la maltraitance, mais de renforcer la famille. Au lieu de recourir à des poursuites dans tous les cas, tout particulièrement dans les cas où les preuves ne sont pas convaincantes, on tente des mesures extrajudiciaires, par exemple en confiant le règlement du problème à d'autres parents. Cela permet d'éviter de faire des victimes supplémentaires.

62. Le personnel du numéro gratuit a appelé l'attention du Rapporteur spécial sur certains défauts de la politique tchèque à l'égard des enfants, notamment les suivants :

- Il n'existe pas de centre d'accueil des enfants;
- Il n'existe pas de coordonnateur chargé des questions relatives aux enfants;
- On constate de graves lacunes en matière de formation des enseignants à la détection de la maltraitance des enfants;
- Les enfants de moins de 15 ans et ceux qui ont entre 15 et 18 ans ne sont pas traités de la même manière en droit interne;
- Le placement en institution est généralement la première mesure à laquelle recourt l'Etat;
- Certaines institutions rejettent la solution de l'adoption parce qu'elles reçoivent de l'argent pour s'occuper des enfants qui leur sont confiés;
- Enfin, on pense qu'il existe des cas de maltraitance dans les établissements où sont placés les enfants, mais que ceux-ci sont trop effrayés pour en parler.

63. A Plzeň, le Rapporteur spécial a eu l'occasion de visiter le centre salésien qui s'occupe principalement de l'éducation des jeunes marginaux, sans famille, criminels, handicapés ou originaires de communautés tziganes tout particulièrement. La méthode est fondamentalement préventive et vise à assurer un environnement positif aux jeunes pour contrecarrer les influences négatives auxquelles ils sont exposés. Le centre a concentré son action sur les quatre piliers de la prévention : le foyer, l'école, le terrain de jeux et la foi en Dieu. Il a également adopté quelques stratégies concrètes : les locaux sont ouverts de 14 heures à 22 heures; les enfants sont répartis en groupes d'âge en fonction des activités auxquelles ils participent; 11 clubs ont été créés, par exemple des clubs de couture, de modélisme et de cuisine, pour préparer les enfants à la vie. On organise périodiquement à leur intention des conférences, débats et discussions sur les problèmes typiques des adolescents (drogue, famille, vie sentimentale). On organise aussi des stages de vacances et de week-end centrés sur divers thèmes tels que les problèmes de l'adolescence. Parfois, les enfants séjournent dans des camps de vacances pendant une ou deux semaines afin de se faire de nouveaux amis. Le centre s'occupe en moyenne de 200 à 300 enfants par semaine et demeure en rapport avec environ 600 enfants.

## 2. Systeme d'éducation

64. Dans ses rapports généraux précédents, le Rapporteur spécial a fait ressortir que le système d'éducation était l'un des catalyseurs de la prévention de tous les types de violence dont sont victimes les enfants. A cet égard, au cours de sa visite en République tchèque, elle a eu l'occasion de rencontrer des représentants du Ministère de l'éducation et des professeurs et enseignants ainsi que de visiter une école primaire spéciale de Prague.

65. Les autorités tchèques ont déclaré qu'en ce qui concerne l'exploitation et la maltraitance des enfants, elles privilégiaient les initiatives de prévention et d'éducation sur la répression. Les enseignants des cycles primaire et secondaire reçoivent une formation dans ce domaine. La nécessité d'une telle formation se fait sentir tout spécialement dans les régions frontalières. On constate aussi la nécessité d'établir des programmes spéciaux à l'intention des adultes.

66. Parmi les diverses initiatives utilisant l'éducation et le système scolaire comme outil de prévention contre la maltraitance et l'exploitation des enfants, on peut citer à Prague la Société tchèque pour la protection de l'enfance fondée en 1992 en tant qu'ONG dans le cadre de la troisième faculté de médecine de l'Université tchèque, qui a établi un programme étendu de sensibilisation et d'éducation préventive à l'exécution duquel participent des enseignants, des médecins, des juristes, des criminologues et des travailleurs sociaux. Ils organisent des conférences en coordination avec la faculté de pédagogie sur des questions telles que les brutalités entre élèves, les sévices sexuels et la toxicomanie et répondent aux demandes d'assistance des écoles. Ils établissent des méthodes d'émulation fondées sur la pression exercée par les camarades de classe ou des approches individuelles, au cas par cas. Ils coopèrent également avec d'autres ONG comme la Foundation for Life, par exemple en organisant conjointement des séminaires.

67. La Société tchèque pour la protection de l'enfance pense qu'au cours de son éducation primaire et secondaire, l'enfant devrait être informé de tous les dangers qu'il court. Cependant, l'organisation est consciente que ce n'est pas suffisant. Il faut former des professionnels tels qu'enseignants, psychologues et psychiatres afin de créer les conditions permettant d'aider directement les enfants.

68. La Société coordonne son activité avec celle du Parlement et établit actuellement un rapport sur les véritables conditions d'existence des enfants en République tchèque. En juin 1996, elle a parrainé une conférence sur les problèmes des enfants handicapés mentaux qui sont victimes de violences sexuelles. Ont participé à cette conférence des représentants des ONG, des pédiatres, des sexologues et psychologues, etc. En septembre 1996, il s'est tenu une grande conférence sur la maltraitance des enfants parrainée par la Société médicale, à l'intention principalement des médecins et pédiatres.

69. En Bohême occidentale, les cas de maltraitance ou d'exploitation sont concentrés dans les régions frontalières et concernent des enfants qui n'ont pas de bons antécédents familiaux. Le principal problème identifié est la toxicomanie. C'est pourquoi quelques programmes de prévention ont été mis en place.

70. A Plzeň (Bohême occidentale), la fondation "Société ouverte" a pris l'initiative d'un projet préscolaire intitulé "Débuter ensemble", visant l'intégration sociale des enfants issus de familles à problèmes avec la participation de leur famille. Ce projet se concentre sur la mise en place de programmes d'éducation dans les écoles primaires et de programmes de prévention de la criminalité. Un centre communautaire implanté dans un grand ensemble fournit une assistance sociale à l'intégration. La fondation fait organiser par la police des conférences dans les classes pour adultes, notamment ceux qui sont exposés à la criminalité du fait de leur toxicomanie, etc. Par ailleurs, la ville de Plzeň met en place actuellement un

centre d'accueil informel pour toxicomanes. L'une des conséquences positives de cette politique de prévention est que sur les 1 600 crimes enregistrés en 1995, seuls 265 avaient été commis à l'encontre d'enfants de moins de 18 ans et dans trois cas seulement la victime avait moins de 15 ans.

71. Dans toute la République tchèque, la plupart des écoles possèdent des clubs scolaires (garderies) situés dans l'établissement même, où les enfants peuvent pratiquer des activités extrascolaires, artistiques ou musicales par exemple. En outre, des centres créés par l'Etat à l'intention des plus grands sont gérés en coopération avec les ONG. L'objectif principal de ces activités est de maintenir les enfants occupés dans l'environnement protégé de l'école, loin de la rue et de ses tentations.

72. Il convient de noter qu'il n'existe pas encore dans les écoles de spécialistes formés à la détection de la maltraitance des enfants, mais le gouvernement procède actuellement à la mise en place d'un programme à cet effet, incluant une formation à la détection de la toxicomanie (il s'agit généralement de former les enseignants). Dans la pratique, lorsqu'un enseignant soupçonne fortement qu'un enfant est victime de maltraitance, il doit en informer la police. Si le soupçon n'est fondé que sur des allégations, l'enseignant est libre d'informer ou non le Ministère des affaires sociales. Il convient également de noter que l'éducation sexuelle n'est pas obligatoire dans les écoles en raison des objections de certains groupes ecclésiastiques et religieux.

73. A Prague, le Rapporteur spécial a visité une école primaire spéciale de Josefska où quelques programmes de prévention de la toxicomanie sont en place. On fait visiter aux enfants des centres d'accueil de toxicomanes, on leur montre des programmes sur les dangers de l'abus des drogues et on leur fait rencontrer des toxicomanes.

### 3. Les médias

74. Consciente des critiques formulées sur les incidences extrêmement négatives de la violence et du sexe à la télévision et dans les magazines, le Rapporteur spécial a eu l'occasion de rencontrer des représentants du Conseil de la radiodiffusion et de la télévision, organisme institué en 1993 qui relève de la Chambre des députés. Le Rapporteur spécial a placé les médias parmi les trois catalyseurs qu'elle considère comme des instruments prioritaires de lutte contre l'exploitation des enfants.

75. Les représentants du Conseil avec lesquels elle s'est entretenue ont dit qu'après des décennies d'un régime communiste répressif, vouloir imposer toute sorte de censure ou de contrôle était une question très délicate. Cependant, en raison de l'importance de la question pour les enfants, le Conseil réussissait à imposer quelques restrictions. Premièrement, de 6 heures à 22 heures, toute émission nuisible à la moralité des enfants est interdite et cette interdiction est strictement appliquée. Deuxièmement, les émissions contraires à la Constitution et à la légalité sont censurées. Troisièmement, il est interdit de promouvoir la guerre et de dépeindre des actes inhumains ou cruels sur les ondes.



76. Le Rapporteur spécial s'est toutefois dit préoccupé par l'exposition croissante des jeunes enfants à la pornographie qui s'étale dans les magazines. Elle pense qu'il faudrait trouver le moyen de mieux protéger les enfants sans imposer une censure stricte.

C. Répression de l'exploitation sexuelle des enfants

77. Au cours de sa réunion avec des experts du Ministère de la justice, le Rapporteur spécial a été informé de l'existence d'un institut de la prévention sociale qui fait des recherches en criminologie et prévention sociale, notamment sur les questions relatives aux jeunes enfants.

78. Les représentants de cet institut lui ont fourni des statistiques. En 1995, 61 personnes ont été condamnées pour maltraitance d'enfants (0,1 %), y compris pour des faits consistant à effrayer et menacer des enfants. Sur ces 61 individus, 19 ont été condamnés à des peines de prison et le reste à des peines avec sursis, ou avec sursis et mise à l'épreuve. Sur les 374 individus condamnés en 1995 pour sévices sexuels sur la personne de mineurs de moins de 15 ans, 116 ont été incarcérés. Les autres se sont vu infliger des peines avec sursis, ou avec sursis et mise à l'épreuve. Sur ces 374 individus, seulement 8 étaient des femmes et 55 des étrangers.

79. Pour ce qui est d'engager des poursuites en matière de prostitution d'enfants, la police se heurte à diverses difficultés, notamment les suivantes :

- i) Dans la plupart des cas, il n'existe pas de documents ni de preuve solide et les enfants, tout particulièrement les filles, répugnent à témoigner car ils craignent davantage les souteneurs que la police;
- ii) Les réseaux de prostitution sont très bien organisés et utilisent du matériel très perfectionné; ils ont peut-être plusieurs années d'avance sur la police quant à la technologie à laquelle ils ont accès;
- iii) Les policiers doivent aussi compter avec l'ambivalence de la loi en ce qui concerne les enfants de 15 à 18 ans. Avec des enfants de cet âge, la police ne peut rien faire si elle n'a pas la preuve qu'ils ont été forcés à se prostituer, ce qui est un crime quel que soit l'âge, ou qu'ils se droguent;
- iv) Bien qu'il y ait des lois générales applicables à l'ensemble du pays, chaque région a la possibilité d'adopter ses propres règlements au moyen d'"avis" en ce qui concerne la prostitution, ce qui rend parfois la situation confuse.

80. Les statistiques ci-après concernant la Bohême septentrionale pour 1995 ont été fournies au Rapporteur spécial par les policiers : 147 affaires de sévices sexuels sur la personne de mineurs de moins de 15 ans, dont quatre n'avaient pas été résolues; 10 affaires de sévices sexuels sur la personne de mineurs âgés de 15 à 18 ans, qui ont toutes été résolues; huit affaires de prostitution impliquant des mineurs âgés de moins de 15 ans, toutes résolues; enfin, 12 affaires de prostitution de mineurs âgés de 15 à 18 ans, dont 11 avaient été résolues. Il y avait eu neuf affaires de viol d'enfants de

moins de 15 ans, dont sept avaient été résolues, et 20 affaires de viol d'enfants âgés de 15 à 18 ans, dont 16 avaient été résolues.

81. Les agents de police ont noté que les cas signalés de sévices sexuels avaient considérablement diminué en 1996 par rapport aux statistiques de 1995 mais qu'une recrudescence se dessinait (on avait déjà signalé en mai 1996 cinq affaires concernant des enfants de moins de 15 ans et six affaires concernant des enfants de 15 à 18 ans). L'augmentation des cas signalés de prostitution infantile est attribuée par la police à l'intense campagne menée par une équipe spéciale d'enquêteurs, dont le résultat est que plus d'affaires sont révélées. Cela ne veut donc pas nécessairement dire qu'il y a eu une augmentation effective du nombre d'affaires. Le fait que la police soit très stricte en ce qui concerne la prostitution d'enfants de moins de 15 ans dissuade fortement les souteneurs de s'intéresser à eux.

82. La plupart des personnes que le Rapporteur spécial a rencontrées ont estimé que pour mieux contrôler la prostitution et réprimer plus efficacement la prostitution des enfants, la prostitution des adultes devrait être légalisée. Les prostituées pourraient être imposées par l'Etat et obligées de se soumettre à des visites médicales, ce qui contribuerait à réduire l'incidence des maladies transmissibles. Dans la situation actuelle, il est très difficile de dépister les prostituées qui ont contaminé des clients car celles-ci refusent de se soumettre à des contrôles médicaux. D'autre part, elles n'ont pas d'assurance médicale, si bien que les médecins ne veulent pas les examiner.

#### IV. PORNOGRAPHIE IMPLIQUANT DES ENFANTS

##### Une préoccupation croissante

83. De source tant gouvernementale que non gouvernementale, on admet que la prostitution des enfants existe mais que la pornographie impliquant des enfants est un problème plus grave. A cet égard, des lois plus strictes sont nécessaires. Il convient de noter que la pornographie impliquant des enfants en République tchèque concerne principalement les garçons. Les enfants trouvent la prostitution et la pornographie très lucratives. Etant donné que les rapports sexuels avec une fille de plus de 15 ans ne sont pas illégaux, le problème le plus important et le plus courant est de prouver que le maltraitant incriminé savait que la fille avec laquelle il a eu des rapports avait moins de 15 ans. A cet âge, en effet, beaucoup de filles sont déjà pleinement développées.

84. On dit que la pornographie dans le pays est généralement soutenue par des sociétés étrangères. Beaucoup de parents amènent leurs enfants à prendre part à de telles activités pour de l'argent. Certains pensent que la prolifération de la pornographie peut être due à la censure exacerbée qui régnait sous le régime communiste.

85. Le Rapporteur spécial a été informé que des matériels pornographiques (bandes-vidéo et magazines) sont fabriqués dans des studios locaux, généralement financés par des clients de pays occidentaux, en utilisant des garçons locaux. Les metteurs en scène et les producteurs choisissent des garçons qui paraissent plus jeunes que leur âge - le plus jeune étant le mieux. Ce faisant, ils répondent à une demande. Divers magazines pornographiques ont été saisis par la police mais, en l'absence d'une claire

définition de la pornographie, deux affaires seulement ont donné lieu à des poursuites. La police de Prague a remis au Rapporteur spécial des magazines pornographiques qu'elle avait saisis et qui montrent des garçons âgés de moins de 18 ans.

86. Bien qu'aucune fabrication de matériels pornographiques n'ait été signalée en Bohême occidentale, il a été indiqué que des documents importés impliquant des enfants de 15 à 18 ans avaient été découverts à Karlovy Vary.

87. En Bohême septentrionale, le Rapporteur spécial a été informé d'affaires de pornographie infantile impliquant un citoyen allemand. Celui-ci louait des chambres dans des hôtels ou des maisons de passe pour filmer avec un camescope des filles auxquelles il montrait ensuite les bandes de leurs propres ébats sexuels. La plupart étaient âgées de moins de 15 ans. Les bandes étaient transportées en Allemagne où elles étaient distribuées. L'individu a été arrêté en République tchèque et condamné; quant à ses complices, qui se trouvaient déjà en Allemagne, ils sont actuellement recherchés par la police allemande. Bien qu'il n'existe pas de traité d'extradition avec l'Allemagne en ce qui concerne les nationaux allemands qui s'enfuient en Allemagne après avoir commis des crimes en République tchèque, la coopération entre la République tchèque et l'Allemagne à la frontière est bonne.

#### Répression

88. La pornographie impliquant des enfants est interdite en vertu de l'article 205 du Code pénal définissant les atteintes à la moralité. La pornographie est punie d'une peine de prison et d'une amende ou de la confiscation des biens. Les règlements douaniers punissent l'importation de matériels pornographiques. La peine relève du droit commercial. Faire de la publicité pour un comportement moralement inacceptable est un acte qui tombe sous le coup de la loi. La publication de pornographie impliquant des enfants est également punissable en vertu du droit pénal et du droit commercial.

### V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

#### A. Conclusions

89. Le Rapporteur spécial note avec satisfaction que le tableau général qu'offre la République tchèque est plus encourageant qu'elle ne s'y était attendue. Elle tient à remercier le gouvernement de l'ouverture et de la coopération dont il a fait preuve en reconnaissant l'existence de problèmes touchant les enfants et félicite le gouvernement de se montrer disposé à prendre des mesures pour éliminer et combattre ces phénomènes. Elle remercie tout particulièrement de leur précieuse assistance les ministères des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur (notamment les responsables de l'application des lois).

90. Le Rapporteur spécial apprécie beaucoup également les activités menées par les ONG pour s'attaquer à la question des enfants en situation difficile. Le fait qu'elles semblent entretenir des relations de coopération et non d'affrontement avec le gouvernement est également considéré par le Rapporteur spécial comme un pas dans la bonne direction.

91. Il existe cependant un sujet de préoccupation que le Rapporteur spécial tient tout particulièrement à évoquer, et qui concerne la situation des groupes minoritaires, en particulier les Tsiganes. Le Rapporteur spécial a l'impression que les enfants appartenant à ces groupes sont marginalisés davantage en raison de l'attitude de certains milieux qui trouvent que les problèmes des enfants se livrant à la prostitution et à la pornographie ne sont pas très graves et ne touchent "que" les enfants tziganes. Le Rapporteur spécial regrette beaucoup que, faute de temps, elle n'ait pu avoir de dialogue direct avec aucun représentant de minorité ethnique.

#### B. Recommandations

92. Le Rapporteur spécial souhaite faire les recommandations générales suivantes :

a) Il conviendrait de mettre en place un organe central chargé de coordonner les activités concernant tous les enfants, y compris ceux appartenant à des minorités ethniques, et les activités des diverses institutions de la République tchèque;

b) Les lois nationales devraient être révisées en vue d'éliminer toute possibilité que des enfants appartenant à des groupes minoritaires soient privés de leur citoyenneté, et donc de la protection de la loi;

c) Conformément aux recommandations faites au Congrès de Stockholm contre l'exploitation commerciale des enfants, les lois nationales devraient être modifiées de manière à ce qu'une approche non punitive soit adoptée à l'égard des enfants impliqués dans la prostitution, même ceux qui ont entre 15 et 18 ans;

d) Dans la ville de Prague, la situation des garçons qui se prostituent mérite une attention particulière. Des patrouilles devraient être constamment effectuées dans les endroits où l'on sait qu'ils opèrent habituellement, par exemple les gares ferroviaires et routières, les clubs, les boutiques érotiques et les salons de massage. Les responsables de l'application des lois devraient toujours manifester une présence visible pour dissuader les garçons et leurs clients potentiels. Il conviendrait d'organiser des "opérations coup-de-poing" et de donner une large publicité aux arrestations qui seraient ainsi effectuées afin d'adresser un avertissement énergique aux clients éventuels.

e) Pour lutter contre le phénomène croissant de la passion du jeu chez les enfants, et compte tenu du fait qu'il est établi que ce phénomène est l'une des causes d'implication des enfants, tout particulièrement les garçons, dans la prostitution, il conviendrait d'interdire strictement l'entrée des enfants de moins de 18 ans dans les casinos ou les endroits où se trouvent des machines à sous, en prévoyant des peines à l'encontre de ceux qui les autorisent à fréquenter de tels endroits. Les galeries de jeux vidéo et de jeux d'attraction devraient également faire l'objet de contrôles périodiques pour vérifier que les enfants ne font pas de paris.

f) Il conviendrait de resserrer la collaboration entre les organes du gouvernement et les ONG s'occupant d'enfants, et d'établir une meilleure coordination et répartition des responsabilités afin de traiter l'intégralité des problèmes touchant les enfants.

g) L'utilisation d'enfants, tout particulièrement de garçons, à des fins pornographiques, est également une question grave. De meilleures mesures de contrôle devraient être établies pour empêcher le développement de cette situation et la prolifération de matériaux pornographiques impliquant des enfants devrait être enrayée. L'accès des enfants à tout document pornographique devrait également être restreint.

h) En ce qui concerne la traite des enfants, les régions frontalières, comme la Bohême septentrionale près de la frontière allemande et la frontière entre la Slovaquie et la République tchèque, devraient installer des mécanismes de contrôle et de surveillance plus importants.

i) La proportion apparemment élevée d'enfants s'étant enfuis d'institutions qui en avaient la garde semble confirmer la nécessité de superviser plus étroitement ces établissements publics pour s'assurer que les enfants n'y subissent pas de représailles.

j) Les programmes et initiatives devraient être révisés pour faire en sorte qu'ils n'aient pas de conséquences néfastes imprévues. Par exemple, les deux films documentaires montrés au Rapporteur spécial sur la prostitution des garçons et la pornographie impliquant des garçons ont eu pour conséquence regrettable, alors que le but en était de dénoncer de telles pratiques, que les garçons qui ont figuré dans ce film sont devenus instantanément des vedettes encore plus prisées sur le marché du sexe. Bien que leur nom n'ait pas été dévoilé, leur visage n'était pas caché et les endroits où ils racolaient étaient montrés en détail.

Annexe

LISTE DES PERSONNES QU'A RENCONTREES LE RAPPORTEUR SPECIAL

A Prague

Le Ministre des affaires étrangères, M. Josef Zieleniec

Experts du Ministère des affaires étrangères :

- M. Thomas Vasek
- Mme Ivana Schellongova
- Mme Marie Bode
- Mme Zdenka Machnyikova
- Mme Veronika Pastrnakova

Experts du Ministère de la culture :

- Mme Jana Kucerova
- M. Michael Benes
- Mme Anna Chorvátová
- M. Jan Fucík
- M. Richard Fiala
- M. Vaclav Appl
- Mme Eva Straková
- Mme Michaela Ruzickova

Le Vice-Ministre de la santé, M. Ales Dvoulety

Experts du Ministère de l'éducation :

- M. Martin Odehnal
- Mme Ivona Dvorakova
- M. Jan Kofon
- Mme Alena Kroupova

Le Vice-Ministre de la justice, M. Cyril Svoboda

Experts du Ministère de la justice :

- Mme Jana Wurstová
- M. Vladimir Král
- M. Otakar Osmancík
- M. Vladimir Senkyr
- Mme Jitka Machova
- Mme Jana Stará
- Mme Marina Mandlerová

Le Vice-Ministre de l'intérieur, Mme Fendrych

Département de la police de Prague :

- M. Rudolf Zeman
- M. Miloslav Zán
- M. Pert Vosolsobe
- M. Bohous Kocourek

Centre d'aide d'urgence aux enfants :

- M. Jiri Dunovsky
- Mme Jana Prochazkova
- Mme Rita Kotulakova
- Mme Jana Spilkova

Comité tchèque pour l'UNICEF : M. Pavel Biskup

Centre d'intervention et d'aide d'urgence aux jeunes : M. Martin Hajny

Comité Helsinki tchèque : Mme Libuse Silhanova

La bouée de sauvetage/Fondation Tolérance : M. Pavel Ríčan

Fondation "Nos enfants" : Mme Zuzana Baudysova

Nadace a Klub Rosa :

- Mme Marie Vavronová
- Mme Jirina Kozderova

Ecole de Josefska :

- Mme Alena Heringova
- Mme Magdalena Peterova
- Mme Daniela Pakova

Conseil de la radiodiffusion et de la télévision :

- Mme Landova
- M. Josef Musil

La bouée de sauvetage :

- Mme Petra Vitousova
- M. Rudolf Pihchan

K-Centrum Sananim : Mme Olga Himmelsbergerová

Electra : Mme Jirina Dolanska

Profem/La Strada : Mme Barbel Butterwech

Volupté sans risque : Mme Pavla Vitaskova

Linka Bezpečí (Nadace Nase Dite) :

- Mme Jarmila Knight
- M. Peter Pöthe

Journaliste :

- Mme Kveta Samajova

A Plzeň

Autorités locales :

- M. Frantisek Nekola
- Mme Marie Kulawiaková

Centre de la jeunesse chrétienne (Salesiánské stredisko mládeze) :

- M. Karel Zenisek
- Mgr Josef Mendel

Département de la police :

- M. Vaclav Budek
- M. Jaroslav Pata
- M. Lubonur Jicha
- M. Frantisek Rubás

A Brno

Faculté de droit de l'Université Masaryk : M. Dalibor Jilek

Cour suprême : M. Zdenek Sovak

A Ústí nad Labem

Département de la police :

- M. Vaclav Limberk
- M. Vaclav Bejfir
- M. Jiri Kubena
- M. Vladimir Brabec

A Teplice

Travailleurs sociaux :

- Mme Marxova Vavoslava
- Mme Bohemila Hendrycmová
- Mme Martina Vasku

-----